

Les thèmes posent des questions éthiques qui renvoient à la responsabilité individuelle et collective du citoyen, face aux grands enjeux économiques et sociaux du monde actuel.

Thème obligatoire : Droits de l'Homme et action internationale

Thèmes	Sujets possibles	Orientations
A. Thème obligatoire Droits de l'Homme et action internationale	- L'ingérence humanitaire - Le rôle des organisations non gouvernementales (ONG) - L'ONU	La Déclaration universelle des droits de l'Homme a énoncé un droit universel placé au-dessus des législations étatiques. On montre que l' Organisation des nations unies (ONU) est chargée de la mise en œuvre de ce droit : mandats donnés à des États pour le rétablissement de la paix et pour l'ingérence humanitaire, institution de tribunaux internationaux .

Bulletin officiel spécial n°2 du 19 février 2009

ENJEUX ET CONTENUS

Le thème obligatoire nécessite pour les élèves d'appréhender avec rigueur des faits et des institutions qu'ils ont abordés en classe de troisième, et qui par ailleurs font l'objet d'un traitement quotidien dans l'actualité. Il sera donc intéressant de s'appuyer sur l'étude des médias.

L'**Organisation internationale des Nations Unies** a été fondée en 1945 par 51 pays déterminés à maintenir la paix et la sécurité internationales, à développer des relations amicales entre les nations, à promouvoir le progrès social, à instaurer de meilleures conditions de vie et à accroître le respect des droits de l'homme.

La **Déclaration universelle des droits de l'Homme** a été votée à Paris par l'Assemblée générale des Nations unies le 10 décembre 1948. L'un des pères de la Déclaration universelle des droits de l'Homme est le Français René Cassin (1887-1976). Pour faire observer ces droits, et contrairement à ce qui avait été le cas de la SDN, l'ONU a décidé en 1957, sur proposition du ministre canadien Pearson, de se doter d'un moyen d'intervention, les casques bleus. Ces « Forces de maintien de la paix » peuvent être envoyées dans une zone de conflit pour protéger la population civile ou encore servir de force d'interposition. En 2007, les casques bleus étaient présents sur 15 lieux d'opération.

Dans les années 1970-1980, certaines ONG ont avancé le droit d'ingérence humanitaire, affirmant le droit d'intervenir dans un État - indépendamment de sa volonté - pour sauver des populations de la famine ou des massacres. Le caractère universel des Droits de l'Homme a amené les Nations Unies à instituer des **tribunaux internationaux** pour juger et punir crimes de guerre, crimes contre l'humanité et génocides. Le Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie (TPIY), a été créé en 1993 et le Tribunal pénal international pour le Rwanda (TPIR) en 1994. La création d'une juridiction permanente, Cour pénale internationale, est toujours en débat. De ce fait, les Droits de l'Homme sont le fondement d'actions et d'engagements qui dépassent le cadre strictement national. Il importe de s'interroger sur les limites de cette action comme sur ses conséquences.

SUJETS POSSIBLES

Quel que soit le sujet traité, le professeur veillera à bien différencier la démarche employée en éducation civique de celle adoptée en histoire. Le programme d'éducation civique n'est pas un complément du programme d'histoire.

En éducation civique, il s'agit d'initier l'élève en classe de terminale à une réflexion sur les questions éthiques qui renvoient à la responsabilité individuelle et collective du citoyen, face aux grands enjeux économiques et sociaux du monde actuel. A cette fin il s'agit de développer une réflexion argumentée et de confronter des sources et des opinions.

L'ingérence humanitaire

L'ingérence humanitaire fait référence au droit d'ingérence et a pour objectif de porter assistance à des populations victimes de catastrophes naturelles ou humaines, où qu'elles se trouvent, sans tenir compte des frontières. L'ingérence humanitaire est plus directement liée à l'action des ONG qui n'agissent pas systématiquement dans le cadre d'un mandat accordé par une autorité quelconque. Cette notion se situe davantage dans le champ de l'éthique. Elle a été répandue et popularisée par les *French Doctors*, il y a plusieurs décennies.

Le rôle des organisations non gouvernementales (ONG)

Le sigle est une définition *a minima*. Les ONG sont des personnes morales à but non lucratif financées par des fonds privés, ce qui garantit en principe une indépendance financière et politique. Le cadre de son action peut être national ou international.

L'action des ONG est reconnue et parfois récompensée de façon prestigieuse (Nobel de la paix par exemple). Leur rôle est parfois critiqué, leur action peut être également maladroite ou contestable (cf. Arche de Zoé). Si les ONG sont devenues des acteurs incontournables et de plus en plus professionnalisés, dans un monde globalisé, il ne faut pas oublier que l'engagement au sein de ces organisations n'est pas sans risque et sans danger pour celles et ceux qui y participent, parfois au péril et même au prix de leur vie.

L'ONU

Son fonctionnement est lourd (6 langues officielles, Assemblée générale de 192 états en 2008) et conflictuel (Conseil de sécurité). Elle a son siège à New York, mais de nombreuses agences sont en Europe (UNESCO à Paris, OMS ou le HCR à Genève...). Si l'ONU n'est pas un gouvernement mondial, ses résolutions légitiment les interventions internationales. Malgré des objectifs incontestables sur le plan de l'éthique, l'ONU fait débat sur le plan de son fonctionnement : représentativité du conseil de sécurité, incapacité à agir efficacement pour régler des conflits durables ou lors de catastrophes (Haïti...). Son action dans des domaines tels que ceux de l'enfance (UNICEF), de l'éducation et de la culture, (UNESCO) la Santé (OMS) la gestion des réfugiés par centaines de milliers (HCR) en font une instance fondamentale de régulation mondiale.

BIBLIOGRAPHIE ET SITOGRAPHIE

- Le site de l'ONU : <http://www.un.org/fr/>
- Le site du directeur juridique d'une ONG : <http://ong-humanitaire.over-blog.com/>
- Encyclopédie numérique des droits de l'homme (IEP de Grenoble) : <http://www.droitsdelhomme-france.org/>
- Sylvie Brunel, « Du local au global: le rôle ambigu des Organisations Non Gouvernementales (ONG) dans le développement », *Historiens et Géographes*, n° 395 juillet-août 200